

POLITIQUE RELATIVE AUX REVENUS - 2024



Principes généraux

La politique relative aux revenus est en vigueur du 1^{er} décembre de l'année en cours, et ce, jusqu'au 30 novembre de l'année suivante.

La Fédération de golf du Québec (Golf Québec) ayant l'obligation d'assurer la pérennité de l'organisation, cette politique pourrait être modifiée en cours d'année sur résolution du conseil d'administration.

Toutes les valeurs nominales mentionnées dans cette politique sont en devises canadiennes.

Services offerts par Golf Québec et Golf Canada

- Organisation de compétitions;
- Règles du golf (arbitres et séminaires);
- Évaluations de parcours;
- Système de handicap;
- Développement du sport;
- Communications et promotion du sport et de l'industrie.

Revenus d'adhésion

Les revenus d'adhésion sont non remboursables et non transférables. Ils donnent accès aux services offerts par Golf Québec et Golf Canada au cours d'une saison de golf active s'échelonnant du 1^{er} avril au 30 octobre. Les frais d'affiliations sont taxables.

Type de membre	Coût avant taxes
Club membre – frais d'établissement (adhésion payable selon le nombre de 9 trous exploités)	750 \$/pour les premiers 9 trous + 250 \$/pour chaque tranche de 9 trous additionnels
Terrain d'exercice ou parcours à normale 3 – frais d'établissement	300 \$
Club membre – frais des membres individuels (adhésion payable par le club selon le nombre de membres individuels déclarés)	42 \$/membre individuel activé par le club Note : Si le club déclare la totalité de ses membres individuels ou un minimum de 200 membres individuels, ses frais d'établissement sont crédités.
Membre individuel affilié à un club membre	Leur adhésion est payée par leur club d'attache
Membre individuel non affilié à un club membre	59,95 \$, achetable en ligne, valide pour une durée d'un an à partir de la date d'achat

Page 1

Entrée en vigueur : 2023

Mise à jour pour : 2024

Revenus de subventions

Nous recevons des subventions du MEQ :

- Programme de soutien aux fédérations sportives du Québec (PSFSQ);
- Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE);
- Programme de soutien aux événements sportifs (PSES), (PSESI);
- Programme d'appariement des dons, Placements Sports.

Nous recevons d'autres subventions :

- Golf Canada pour nos programmes de découverte et d'initiation ainsi que pour la promotion de la diversité et de l'inclusion;
- Ville de Montréal pour notre espace de bureau;
- Institut national du sport (INS) pour soutenir nos initiatives dans le contexte de l'excellence;
- Fondation Aléo pour soutenir l'excellence académique et sportive.

Toutes ces subventions sont octroyées en fonction des demandes que nous présentons annuellement.

Toute autre subvention qui ne serait pas prévue dans cette liste est sujette à la même politique.

Revenus de commandites

Golf Québec s'efforce de développer des partenariats afin de conserver la tarification à ses membres et à ses participants les plus abordables possibles.

Ces partenariats de commandites doivent être en lien avec la mission de Golf Québec et ses valeurs.

Revenus de dons

Un Tournoi-bénéfice est organisé annuellement pour soutenir les programmes de découverte et d'initiation.

Une campagne annuelle de cueillette de dons est aussi mise en place à travers nos médias sociaux.

Tout autre don ayant une valeur monétaire.

Revenus de compétitions

Les frais d'inscription aux compétitions provinciales varient :

- Selon le nombre de jours pour chaque événement;
- Selon le tarif chargé par les clubs hôtes;
- Selon s'il y a des activités complémentaires comme un repas.

De façon générale, lorsque la date limite d'inscription pour une compétition est passée et qu'une personne décide de ne pas y prendre part, un remboursement est possible si la demande est soumise au moins 48 h avant le début de la première ronde de l'événement en question. Des frais d'administration de 25 \$ seront retenus par Golf Québec dans ces situations.

À moins de 48 h du début de la première ronde, seules les demandes de remboursement accompagnées d'une note médicale sont évaluées. Lorsqu'elles sont admissibles, des frais d'administration de 25 \$ seront retenus par Golf Québec.

Revenus de formations

Formation des entraîneurs

La formation des entraîneurs relève de la PGA du Canada, donc ne génère aucun revenu pour Golf Québec.

Formation des arbitres

- Le niveau 1 se donne en ligne et est gratuit.
- Un webinaire de formation de 12 semaines portant sur le niveau provincial est offert par Golf Québec pour préparer les participants à l'examen de certification donné par Golf Canada.
 - Webinaire : 150 \$, incluant l'examen et les taxes;
 - Examen (sans webinaire) : 80 \$, incluant les taxes.

Revenus du programme Golf-études

Pour l'année scolaire s'échelonnant de septembre 2023 à juin 2024, les frais d'inscription ont été fixés à 3 680 \$ par élève-athlète.

Un camp d'entraînement d'une semaine est organisé aux États-Unis, au mois de mars, dans le cadre de ce programme. La participation à cette activité est facultative. Les participants doivent payer une somme additionnelle de 2 150 \$, ce qui inclut les entraîneurs accompagnateurs, le transport, l'hébergement et le site d'entraînement.

Revenus de la campagne Sortez, golfez

Des cartes de découverte des parcours québécois sont mises en vente et les parties sont valides jusqu'à la fin de la saison active. Les rondes de golf vendues à travers ces cartes sont des dons des clubs de golf participants à la campagne :

- Carte de 5 parties : 149,99 \$;
- Carte de 10 parties : 299,99 \$.

Nous sollicitons également le soutien de commanditaires dans le cadre de cette campagne.

Revenus de placements

Couverts par la Politique de placement.